

PROJET PÉDAGOGIQUE 2015/2016

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DU GROUPE SCOLAIRE BEAUSOLEIL

LE CONTEXTE ET LA STRUCTURE D'ACCUEIL:

1)Le contexte:

Les besoins de garde des enfants sont une réalité pour les familles.

Nombreuses sont les familles chapelaines où les 2 parents travaillent dans l'agglomération nantaise et sont donc dans l'obligation de confier leurs enfants sur les temps d'accueils périscolaires.

La municipalité de la Chapelle sur Erdre propose donc aux familles chapelaines des temps dits « d'accueil périscolaires » sur le site de l'école de Beausoleil.

Cette solution a l'avantage de la souplesse d'inscription et présente aussi une tarification moins chère que la plupart des autres modes de garde (assistante maternelle, baby-sitter...).

En revanche, le principal inconvénient de l'accueil périscolaire est de soumettre plus longtemps les enfants aux contraintes de la vie en collectivité.

Malgré la prise en compte du rythme de vie de l'enfant par les animateurs dans leurs propositions d'activités et dans l'aménagement des espaces, la vie en collectivité est source de fatigue pour l'enfant.

2)Le public concerné et le descriptif des lieux:

Le groupe scolaire de Beausoleil accueille les enfants dont le domicile se situe dans les quartiers Nord de la commune de La Chapelle sur Erdre. L'école maternelle compte 218 inscrits et l'école élémentaire accueille 321 élèves pour l'année scolaire 2015/2016.

L'accueil périscolaire de l'école Beausoleil est proposé aux enfants inscrits à l'école Beausoleil et en priorité à ceux dont les deux parents travaillent et résident à la Chapelle sur Erdre. Environ 80% des familles appartenant au groupe scolaire de Beausoleil sont inscrites à l'accueil périscolaire.

■ L'accueil périscolaire pour les enfants de maternelle (3/6 ans):

Il s'effectue dans un préfabriqué mis entièrement à la disposition des enfants. Ils peuvent également utiliser la cour de l'école maternelle, la salle de motricité, les coins bibliothèque et peinture après concertation avec l'équipe enseignante maternelle.

■ L'accueil périscolaire pour les enfants d'élémentaire (6/11 ans):

Il est organisé dans la salle polyvalente et une petite pièce accolée. Les enfants peuvent aussi évoluer dans la cour de l'école élémentaire, la BCD, le grand hall à l'étage après concertation avec l'équipe enseignante élémentaire.

■ Les horaires de fonctionnement:

L'accueil périscolaire fonctionne le matin de 7h30 à 8h50 (relais pris ensuite par les enseignants).

L'accueil du soir est effectué de 16h15 à 18h30 et se divise en 2 temps:

De 16h15 à 16h45: «la pause jeu»: C'est un moment de 30 minutes axé essentiellement sur le jeu libre, la décompression de la journée scolaire effectuée.

De 16h45 à 18h30: «L'APS» (l'accueil périscolaire): Sur ce temps, l'enfant a le choix entre plusieurs activités, ateliers ou se reposer, jouer en autonomie.

L'accueil des enfants se fait de manière regroupée (élémentaires et maternelles) de 7h30 à 8h et de 18h15 à 18h30 dans la salle polyvalente de l'école élémentaire.

3)L'équipe d'animation:

Elle est composée: -d'un coordinateur éducatif Olivier MARCHAND
-d'un directeur de l'accueil périscolaire sur site: Jean-Louis ROBIN
- de 24 agents municipaux intervenants sur les différents temps périscolaires quotidiens.

En maternelle:

Environ une cinquantaine d'enfants en moyenne fréquentent les APS du matin et du soir. Afin de leur offrir l'encadrement nécessaire pour répondre à leurs besoins, l'équipe d'animation est composée de 3 animatrices diplômées BAFA:

- Mathilde GUET
- Marylène DURAND
- Sandrine LE SAUSSE.

Ces 3 animatrices sont aidées par 4 agents municipaux (non diplômés) nommés « soutien pédagogique » et qui interviennent aux différents temps périscolaires .

- Lucie LE GOFF
- Angélique BOUZON
- Angélique DONON
- Vanessa LE CAM

Les enfants restant uniquement à la pause jeu (16h15-16h45) (environ 50 enfants) sont accueillis dans 5 classes par 5 ATSEM.(ceci afin de maintenir des petits groupes et faciliter les repères spatiaux et temporels des plus petits).Les 2 ATSEM restantes aident l'équipe APS pour la prise du goûter.

En élémentaire:

Environ une soixantaine d'enfants en moyenne fréquentent les APS du matin et du soir. L'équipe d'animation élémentaire est composée de 3 animateurs diplômés BAFA:

- Mathilde COQUELIN
- Lise COUDRAIS
- Stéphane MOULET

Cinq agents « soutien pédagogique » interviennent aux différents temps périscolaires:

- Hélène GARNIER
- Nathalie COGNARD
- Angélique BOUZON
- Marylin DESNOE
- Marion BOURDET

Chaque soir environ 70 enfants restent uniquement à la pause jeu, afin de les encadrer dans des conditions optimum, 3 soutiens pédagogiques s'ajoutent à l'équipe:

- Claudine RAGOT
- Nathalie COGNARD
- Marie Claire HARDOUIN.

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES:

Les objectifs pédagogiques de l'APS de Beausoleil découlent des objectifs éducatifs du Projet Éducatif du Territoire (PEdT) mis en place par la municipalité à travers le **Projet Educatif Local (PEL) de la Chapelle sur Erdre**:

Le projet éducatif local de la Chapelle sur Erdre a pour principal objectif **la participation des enfants et des jeunes**, et définit 3 axes prioritaires:

- « Favoriser les projets visant à développer la citoyenneté, la vie démocratique et le développement durable au quotidien ».
- « Considérer l'enfant dans sa globalité, avec ses spécificités et tendre à respecter son rythme ».
- « Améliorer l'accès, la cohérence et la lisibilité de l'offre éducative ».

Tout en tenant compte du PEL de la Chapelle sur Erdre et des spécificités du groupe scolaire de Beausoleil, les axes pédagogiques prioritaires développés par l'équipe d'animation sont:

- **Assurer la sécurité morale, physique et affective des enfants.**
- **Considérer l'enfant dans sa globalité et tendre à respecter son rythme de vie.**
- **Permettre aux enfants une meilleure intégration du respect des différences, de leur environnement, en développant la notion de citoyenneté.**
- **Développer la participation, l'autonomie de l'enfant afin de le rendre acteur de ses loisirs.**
- **Favoriser des temps éducatifs et ludiques.**

ACTIONS MISES EN PLACE POUR ASSURER LA RÉALISATION DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES PRIORITAIRES:

-ASSURER LA SÉCURITÉ MORALE,PHYSIQUE ET AFFECTIVE DES ENFANTS.

Les **parents confient à l'équipe d'animation leur bien le plus précieux : leurs enfants**. Les animateurs doivent **donc veiller constamment** à assurer la sécurité physique morale et affective de l'enfant afin que chaque enfant puisse être assuré de pouvoir se développer sereinement. Cela nécessite:

- ▶ le respect de la loi républicaine, de la réglementation des services municipaux et de l'école.
- ▶ des règles de vies claires, énoncées, expliquées et affichées, afin que l'on puisse s'y référer à tout moment.
- ▶ la mise en place par l'équipe d'animation d'une organisation afin d'assurer la surveillance des locaux et des espaces extérieurs. Les animateurs doivent savoir à tout moment où se trouvent les enfants (pointage à la sortie des classes et

dénombrement régulier au commencement et à la fin de chaque activité).

► la mise en place d'une communication quotidienne avec les familles : des parents rassurés permettent à l'enfant de venir à l'école en toute tranquillité.

Un animateur est donc chargé d'accueillir et répondre aux éventuelles interrogations des familles. De même chaque soir le directeur est présent au portail d'entrée de l'école afin de communiquer avec les familles.

► une communication régulière entre les différents «co-éducateurs» qui côtoient l'enfant (parents, enseignants, animateurs, différents agents municipaux).

Le directeur APS fait le lien entre ces différents éducateurs.

Les animateurs communiquent entre eux par divers moyens (ex: fiche de liaison entre les animateurs APS matin et ATSEM en maternelle, fiche liaison avec les accompagnateurs du transport scolaire) et font remonter tous les problèmes ou interrogations au directeur APS.

Une réunion mensuelle de coordination entre le directeur APS et les animateurs pédagogiques.

CONSIDÉRER L'ENFANT DANS SA GLOBALITÉ ET TENDRE A RESPECTER SON RYTHME DE VIE:

Durant tout son parcours scolaire ou extra scolaire, la vie de l'enfant est « morcelée » entre plusieurs intervenants et sollicitations de différentes natures. L'animateur doit donc prendre en compte le fait que chaque enfant puisse avoir des besoins spécifiques à différents moments de la journée.

Pour tendre à respecter le rythme de vie de chaque enfant, il est nécessaire de:

► Aménager des lieux d'accueil avec des repères spatiaux, des espaces ludiques dans lesquels les enfants puissent pratiquer simultanément des activités différentes sans qu'elles interfèrent les unes par rapport aux autres. (coin cocooning, coin bibliothèque, espace grand jeu, espace sportif, coin construction...).

► développer la notion d'écoute auprès de chaque enfant. L'enfant doit sentir l'animateur prêt à l'écouter en particulier sur les moments informels (hors réunion bilan...).

► Donner la possibilité aux enfants de bénéficier d'un coin calme où ils puissent se ressourcer sur tous les temps périscolaires (coin cocooning, coins bibliothèque...).

► Respecter le droit de l'enfant «de ne rien faire» c'est à dire ne pas participer aux activités qui lui sont proposées: l'enfant peut préférer pratiquer une activité en autonomie, jouer et discuter avec ses copains ou se relaxer en bibliothèque ou dans le «coin cocooning».

► Proposer des activités adaptées aux possibilités physiques et intellectuelles des enfants. Il faut donc toujours adapter son activité afin qu'elle soit accessible aux participants les plus jeunes.

► Adapter les activités proposées au rythme de la journée, aux conditions météorologiques, aux saisons. (Ne pas pratiquer du sport sur un terrain très glissant.)

► Proposer des activités complémentaires à celles pratiquées sur le temps scolaire ou associatif afin de développer une cohérence pédagogique. Ces «passerelles pédagogiques» nécessitent un échange d'informations et une coordination entre les différents intervenants (réunion de coordination.)

Pour l'année scolaire 2015/2016 trois grands axes de collaboration pédagogique ont été envisagés:

1: projet jardinage: regroupant des enfants fréquentant l'APS et ceux inscrits aux activités proposées par l'association «les amis de l'Erdre» dans le cadre du partenariat avec Ecopole.

Mise en place d'une collaboration sur le temps de l'APS du soir, entre les enfants de maternelle et ceux d'élémentaire sur la culture d' « un carré de jardin».

2: sensibilisation à la différence avec l'accueil sur le temps de l'APS du soir des enfants de l'Institut de la Buissonnière.

3: prolongement des ateliers APC pratiqués par les enseignants : participation à la décoration de panneaux du spectacle travaillés en APC et représenté fin mai à la salle Capellia.

PERMETTRE AUX ENFANTS UNE MEILLEURE INTÉGRATION DU RESPECT DES DIFFÉRENCES ET DE LEUR ENVIRONNEMENT EN DÉVELOPPANT LA NOTION DE CITOYENNETÉ.

Un citoyen est un individu qui participe à la vie de la «cité», à ce titre il a des droits mais doit aussi respecter des règles afin de vivre au mieux en collectivité. Afin que l'enfant comprenne la nécessité «du vivre ensemble», il est nécessaire de :

► **mettre en place des règles de vie élaborées et négociées avec les enfants.** (Toute décision doit être expliquée à l'enfant). **L'enfant doit se sentir concerné**, dans l'élaboration de ces règles. L'équipe d'animation doit donc mettre en place un système (signature d'une charte...) impliquant concrètement l'enfant.

Cette démarche prend aussi en compte **l'éventualité de sanction face à la transgression des règles. Cette sanction ne doit en aucun cas être humiliante et atteindre l'intégrité physique ou psychologique de l'enfant.** Il est nécessaire de s'assurer que l'enfant ait compris le sens et la raison de la sanction : la sanction doit être en rapport avec la faute et doit toujours être ramenée à la règle et à l'utilité de respecter cette règle. Une échelle des sanctions est établie avec les enfants et connue de tous.

► **afficher les règles de vie et l'échelle de sanctions dans un lieu accessible par tous**, afin que l'on puisse s'y rapporter à tout moment.

► Insister dans ces règles de vie, sur **les comportements appropriés à la vie en collectivité** : -refus de toute violence physique ou verbale, écoute de l'autre, politesse...

► **Insister sur la notion de respect :**

-respect de soi-même : l'enfant ne doit pas se mettre dans des situations pouvant atteindre à son intégrité physique, morale ou psychologique. L'animateur doit donc veiller à ce que chaque enfant ne dépasse pas ses limites.

-respect de l'autre, de la différence: respecter la différence de pensée, culturelle, vestimentaire ou alimentaire.

Mettre en place des instants formels où l'enfant puisse parler, de manière posée, des différents faits de société et écouter des pensées différentes à la sienne. Ainsi des «midi info philo» sont proposés tous les lundis aux enfants volontaires sur le temps de l'interclasse.

Sensibiliser l'enfant au monde du handicap: dans cette optique, tous les lundis, des enfants de l'Institut d'Éducation Motrice (IEM) de la Buissonnière participent à des activités au sein de l'APS. De même, une initiation à la langue des signes sera proposée aux enfants volontaires.

-respect de l'environnement: développer la notion d'**écocitoyenneté**. Faire comprendre à l'enfant que la nature qui l'entoure est fragile.

Il est donc du devoir de chacun de veiller à ne pas la dégrader.

Un partenariat entre la municipalité et Écopole permet à l'association « Les amis de l'Erdre » d'intervenir mensuellement auprès des enfants afin de les sensibiliser à la faune et la flore qui les entourent.

De même des projets jardinages seront mis en place sur le temps APS du soir à partir du printemps 2016.

Sensibilisation au tri sélectif: Les papiers ou les cartons lors des goûters ou des activités doivent être déposés dans des sacs jaunes prévus à cet effet. L'animateur doit donc s'assurer de mettre à la disposition des enfants le matériel nécessaire.

-respect du matériel et des locaux: l'enfant doit prendre conscience que le matériel mis à sa disposition a un coût, qu'il n'est pas inépuisable. (en cas de casse volontaire ou de gaspillage éhonté, le matériel peut ne pas être renouvelé). De plus, le rangement du matériel fait partie intégrante de l'activité.

► **Offrir la possibilité à l'enfant d'exprimer ses idées**. L'enfant doit sentir qu'il a la possibilité de dire qu'il n'a pas aimé telle activité ou tel temps de la journée. Il est donc indispensable de **mettre en place un «temps bilan de concertation quotidien» notamment** au moment de la prise du goûter (16h45). De plus **chaque vendredi un bilan hebdomadaire est réalisé avec les enfants en BCD**.

► **proposer des jeux collectifs aux enfants quotidiennement** afin de les initier de manière ludique au «vivre ensemble». (Nécessité de prendre en compte les plus jeunes, de coopérer avec les membres de son équipe; développer la notion de solidarité).

DÉVELOPPER LA PARTICIPATION, L'AUTONOMIE DE L'ENFANT AFIN DE LE RENDRE ACTEUR DE SES LOISIRS:

L'équipe d'animation a pour tâche de rendre l'enfant acteur de ses loisirs et de ses choix en lui proposant, et aussi en le laissant proposer. Il faut donc:

► donner le **choix** à l'enfant **entre plusieurs activités**. Quotidiennement, l'équipe d'animation doit veiller à offrir un choix équilibré entre les activités manuelles et à dominante physique. Cela nécessite donc préparation et collaboration étroite de la part des animateurs.

Afin notamment d'offrir un choix plus large d'activité, la municipalité a engagé un **partenariat avec différentes associations chapelaines** (roller, relaxation, handball, les petits débrouillards, hip-hop...) qui interviennent le soir à partir de 16h45 pour les enfants inscrits à l'APS.(offre qui s'ajoute à celles des animateurs APS ou municipaux).

► **Faciliter l'accès à l'information:** les règles de vie, les menus, le choix entre les différentes activités proposées doivent être facilement accessibles pour l'enfant afin de ne pas dépendre totalement de l'animateur.

► Donner la possibilité à l'enfant **de ne pas faire une activité encadrée par l'animateur**. L'enfant peut se rendre, si il le désire, dans un **coin calme, o jouer, discuter simplement avec ses amis**.

L'enfant peut s'il désire pratiquer une activité en autonomie. Ces activités autonomes sont des activités ne nécessitant pas l'apprentissage d'une technicité spécifique et ne représentant aucune manipulation dangereuse.

► **Aménager des espaces autonomes** (coins dessins, coin bibliothèque, petit bricolage) dans lesquels l'enfant a facilement accès au matériel pédagogique nécessaire.

► **Donner à l'enfant des possibilités de participer à l'élaboration du programme des activités:** l'enfant doit être concerté pour le choix des futures activités. Soit en utilisant des temps de concertation ou de regroupement soit en se servant des outils de communications mis en place (boite à idées relevée tous les vendredi soirs en élémentaire).

► **Proposer des temps d'échange et mettre en place des outils de communication et d'évaluation pour les enfants afin qu'ils puissent exprimer leurs avis sur les activités proposées.**(boite à idées relevées à chaque fin de semaine)

► **Développer la notion d'apprentissage:** l'animateur initie l'enfant à découvrir et s'approprier des nouvelles techniques et de nouveaux savoir-faire. Il guide et encourage l'enfant dans les différentes étapes d'élaboration d'une activité. Il ne fait pas à la place de l'enfant.

FAVORISER DES TEMPS ÉDUCATIFS ET LUDIQUES:

L'animateur doit considérer l'**activité non comme une fin mais comme un moyen de développer la notion de plaisir chez l'enfant au travers des activités et des découvertes**. Les échanges qui s'y déroulent sont aussi importants que l'activité en elle-même. Pour cela l'animateur doit:

► **proposer des activités à fort caractère ludique:** Le jeu est un des principal vecteur de l'épanouissement physique, intellectuel de l'enfant, il permet à l'enfant d'apprendre en s'amusant. De plus, aucune notion d'élitisme n'est développée au travers des activités au sein de l'accueil périscolaire.

► **proposer des activités innovantes et variées: l'animateur est force de propositions,** il doit solliciter et répondre à la curiosité naturelle des enfants. L'équipe d'animation doit essayer d'offrir aux enfants l'opportunité de découvrir, pratiquer et s'impliquer dans différents domaines afin de favoriser leur développement harmonieux.

► **les activités proposées doivent respecter le cadre de la législation et toujours respecter l'intégrité physique et morale des enfants.**

► Afin de ne pas « verser dans l'activisme », et donner un sens pédagogique à son action, l'équipe d'animation se doit d'insérer des activités pédagogiques dans le cadre de **projets ou d'ateliers pédagogiques**. Afin de réaliser au mieux ces projets, il est possible d'obtenir le soutien d'animateurs municipaux (informatique, musique, sport...)

► **Une partie des activités est issue des propositions des enfants.** Un enfant a besoin de pratiquer aussi des activités qu'il connaît et maîtrise, afin de prendre confiance et de consolider ses acquis.

► **proposer des ateliers thématiques qui reviennent à différents moments de l'année scolaire:**

Pour l'année 2015-2016: les ateliers fabrications de jeux de société en bois, initiation à la zumba et découvertes de différentes techniques de graphisme seront proposés en élémentaire.

Les animateurs de l'école maternelle proposeront l'atelier jardinage et peinture.

LES MOYENS :

Afin d'exécuter au mieux les actions pédagogiques nécessaires à la mise en place des objectifs pédagogiques prioritaires, l'accueil périscolaire de Beausoleil dispose :

► **des locaux:** (voir descriptif des lieux). Certains de ces lieux nécessitent une mutualisation avec des co-éducateurs (enseignants, associations...).

► **d'une équipe d'animation:**(voir équipe d'animation):

► **des temps de coordination :** Afin de répondre au mieux aux objectifs, les animateurs diplômés disposent de plusieurs temps de concertation et de préparation appelés **réunions de coordination**.

Elles sont mises en place afin d'élaborer le **programme d'activités sur les 15 jours suivants** et faire le **bilan et les évaluations** des périodes passées. Afin de formaliser ce temps de coordination, les animateurs remplissent une fiche de travail hebdomadaire. Chaque équipe (maternelle et élémentaire) dispose de 2h30 par quinzaine. Pour améliorer la communication et la coordination avec l'ensemble des agents: 1 **mini bilan a lieu tous les lundi de 11h45 à 12H.**

Des réunions de régulation et de bilans sont mises en place entre les animateurs et les directeurs APS mensuellement.

Des temps de concertation et de bilans sont programmés entre le coordinateur et les directeurs APS (10 heures annuelles).

Trois réunions communes à l'ensemble des équipes des écoles chapelaines sont mises en place chaque année. Une à la rentrée de septembre, l'autre en décembre (bilan du 1er trimestre) et la dernière en Juin (bilan global).

De plus, des temps de formation internes sont organisés afin de **favoriser les échanges de compétence entre animateurs.**

► intervention d'animateurs spécialisés (municipaux ou associatifs): ils interviennent dans le **cadre d'un projet** coordonné avec ceux présentés par l'équipe d'animation de Beausoleil. Ces animateurs proposent des ateliers d'environ 1 heure (16h45/17h45) qui sont destinés aux enfants inscrits à l'APS. Les animations proposées doivent s'inscrire dans un cadre initiatique et ludique.

► malles pédagogiques: le service Vie Scolaire met à disposition des écoles plusieurs malles contenant un matériel pédagogique thématique:

- une malle musique.
- une malle jardinage.
- une malle jonglerie.
- une malle déguisements pour animateurs.
- une malle livres. (goûters philos...). Des livres peuvent être aussi empruntés à la bibliothèque municipale.
- une source documentaire de fichiers de jeux et d'activités
- du matériel informatique avec un logiciel de traitement de photos.

► un budget pédagogique annuel:

le budget de fonctionnement: il est voté en fin d'année civile pour l'année suivante. le budget "petit matériel pédagogique" est divisé en 2 types de dépenses, définis suivant le temps d'intervention:

A: le temps de regroupement et temps périscolaire:

1): temps de regroupement :

Le budget pour l'année 2015 est de 100€ pour le groupe scolaire Beausoleil.

2): temps d'accueils périscolaires: Pour l'année 2015:

le **budget matériel pédagogique (hors alimentation)** s'élève à 1100 € pour la maternelle et 1400 € pour l'élémentaire.

Le budget alimentation est de 160€ pour la maternelle et 220€ pour l'élémentaire.

B: le temps d'interclasse:

Pour l'année 2015, le budget du temps d'interclasse est de 170€ pour les maternelles et 300€ pour l'élémentaire.

Tous les investissements prévus pour durer plusieurs années (mobilier, ordinateurs...) s'inscrivent dans le **budget investissement** (environ 1400€ pour l'ensemble des écoles).

L'ÉVALUATION

L'évaluation du projet pédagogique est de 2 types: - une évaluation quantitative.
- une évaluation qualitative.

A) L'ÉVALUATION QUANTITATIVE:

Elle traite du taux de fréquentation des enfants à L'APS et de leur taux de participation aux activités proposées. Il est donc nécessaire de consulter:

- ▶ **les fiches de présence journalière**
- ▶ **les statistiques annuelles**
- ▶ **les fiches de travail hebdomadaires** complétées par les animateurs.
- ▶ **les inscrits sur le cahier d'infirmerie:** reflète le taux de fatigue des enfants.

B) L'ÉVALUATION QUALITATIVE:

▶ **L'évaluation qualitative auprès des enfants:** elle se fait par

⇒ L'observation, l'écoute attentive et quotidienne des enfants sur le terrain: (sourire, participation, dynamisme... sont des signes auxquels l'animateur doit toujours être vigilant).

⇒ La mise en place de temps de concertation avec les enfants: le moment du goûter permet d'effectuer un bilan des activités ou des différents temps de vie effectués. De plus, un bilan hebdomadaire est effectué tous les vendredi en élémentaire.

⇒ La mise en place d'outils d'expression (boite à idée, sondage ponctuel, tableau d'expression...).

⇒ Le bon accueil et l'écoute des familles sur les différents temps d'accueil. La programmation d'une rencontre peut être planifiée avec la famille si le besoin s'en fait sentir.

⇒ La consultation du cahier d'infirmerie qui s'avère être un bon outil de mesure de l'état de fatigue ou d'énerverment des enfants. Elle peut aussi révéler la dangerosité d'une activité.

► L'évaluation du projet:

Les objectifs pédagogiques sont accompagnés de moyens concrets pour leur mise en place:

⇒ L'évaluation du projet se fait donc par l'évaluation de ces moyens: (réunion de préparation, matériel à disposition, locaux, relais d'information, budget disponible...)

Chaque animateur doit savoir poser des **critères d'évaluation**:

Ce moyen permet-il ou pas la réalisation du projet? (la boîte à idée est-elle utilisée, les enfants fréquentent-ils la réunion de concertation, les règles de vie sont-elles respectées? Oui ou non et pourquoi?).

Chaque moyen est donc évalué et au besoin réajusté.

⇒ l'exécution et la compréhension des projets: le projet a-t-il été réalisé au final par les enfants.

⇒ Taux de participation aux activités proposées: Une activité peut ne pas rencontrer le succès escompté. L'équipe d'animation doit alors en analyser la ou les raisons. (L'activité est-elle proposée à la bonne tranche d'âge, la présentation est-elle assez claire, le côté ludique est-il assez développé?). Un échange avec les enfants est indispensable afin de mieux cerner le problème.

⇒ l'organisation mise en place: le temps imparti au projet, le respect du rythme de vie de l'enfant, le mode de répartition des différentes tâches dans l'équipe sont-ils adaptés?

► **L'évaluation de l'équipe d'animation**: Il est attendu de chaque animateur des compétences et des comportements vis à vis des enfants. C'est par l'évaluation de ces compétences et comportements que l'animateur est évalué.

L'évaluation des animateurs est basée sur 3 critères principaux :

le comportement: l'attitude, le comportement en collectivité (avec les enfants et les adultes).

le «savoir faire»: l'animateur maîtrise -t-il la technique d'élaboration ou de menée de l'activité?

la pédagogie: l'animateur est-il capable de retransmettre son savoir aux enfants?

⇒ l'animateur est cohérent: il explique ce qu'il fait, et fait ce qu'il dit. Il est garant des règles de vie et les respecte donc lui-même. Il sait argumenter ses décisions et y a donc réfléchi au préalable.

⇒ L'animateur sait mener un projet d'animation: Il identifie la demande (pourquoi?, dans quel but?), avec qui? (Intervenants, public), où? (lieu) comment (quels moyens?), pour quels résultats?

⇒ Cette évaluation est faite au quotidien par l'observation sur le terrain. (ponctualité, technicité, dynamisme...).

⇒ La programmation annuelle d'une évaluation formelle des agents.

⇒ Un bilan supplémentaire peut être effectué à la demande de l'animateur ou de l'équipe de direction.

⇒ Toute évaluation doit s'appuyer sur des critères concrets dans un esprit constructif et de progression.

Rôles et comportements attendus de tous les membres de l'équipe:

⇒ Implication et application: l'agent doit être impliqué dans l'organisation des temps périscolaires, dans les objectifs fixés par le projet pédagogique. Il est appliqué dans la tâche qui lui est confiée.

⇒ Relais constant d'information: vis-à-vis des enfants, des parents et du reste de l'équipe. Tout bon informateur doit savoir écouter afin de répondre au mieux à la demande.

⇒ Entraide et écoute entre les différents agents: Un esprit de solidarité est indispensable au bon fonctionnement de l'équipe. Tous travaillent dans le même but: accueillir les enfants en leur offrant des conditions de sécurité optimum et des temps d'encadrement ludiques et agréables.

⇒ Représente la Ville de la Chapelle sur Erdre sur son lieu de travail:

- par rapport aux parents notamment sur les lieux d'accueil : politesse, ponctualité sont exigées.

- par rapport aux enfants : dynamisme, bonne humeur sont indispensables!

- par rapport aux différents personnels pédagogiques et d'entretien.

⇒ l'agent cherche à s'évaluer afin de développer ses qualités et en faire profiter les autres. Il connaît ses points faibles et cherche à les pallier.

Le directeur APS:

⇒ Il doit appliquer à lui-même, ce qu'il demande aux animateurs. (voir ci-dessus)

⇒ Il fournit aux animateurs une aide matérielle et pédagogique pour faciliter l'application du projet pédagogique, ce dernier servant de cadre aux projets d'animation et d'activités développés par les animateurs.

⇒ Il veille à la cohésion entre le projet pédagogique et les actions sur le terrain. Il prépare et mène donc des temps d'évaluation quotidiens informels et des temps d'évaluation formels (réunions bilans hebdomadaires)

⇒ Il a un rôle formateur, de conseils, vis à vis de l'ensemble des agents

(diplômés ou non). Il se doit donc d'être présent sur le terrain et disponible pour leur venir en aide.

⇒ Il assure la transversalité entre les différents personnels encadrant le temps APS.

⇒ Il relaie les informations entre le coordinateur et l'équipe d'animation.

⇒ Il est un intermédiaire entre les différentes instances décisionnaires (directeurs d'école, enseignants, PEL...).

Ce projet pédagogique 2015/2016 est indissociable du projet éducatif proposé dans le cadre du PEDT.

Il sert de base aux projets de fonctionnement et d'animation mis en place par l'équipe d'animation de Beausoleil.

Il ne présente aucun caractère définitif et peut évoluer suivant les différentes réponses à apporter pour le bien-être des enfants sur les temps périscolaires.